



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°447 DU 4 AU 10 NOVEMBRE 2022**

## **0. INTRODUCTION**

Ce bulletin traite le contexte politique, économique, judiciaire, et sécuritaire ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits catégoriels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 6 personnes ont été tuées dont 3 retrouvées cadavres et 1 personne exécutée sommairement, 4 victimes de

VBGs, 1 personne torturée et 1 personne enlevée et/ou portée disparue.

Parmi les victimes figurent 2 femmes tuées, un membre du parti CNDD-FDD enlevé et/ou portée disparue ainsi qu'un membre du CNL torturé.

Des Imbonerakure, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE, JUDICIAIRE ET SECURITAIRE*

*II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

*IV. DROITS CATEGORIELS*

# CONTENU

<b>I. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE, JUDICIAIRE ET SECURITAIRE .....</b>	<b>4</b>
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	4
I.2. CONTEXTE ECONOMIQUE.....	4
I.3. CONTEXTE JUSTICE .....	6
I.4. CONTEXTE SECURITAIRE.....	6
I.4.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	6
I.4.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	7
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>8</b>
II.1. DROIT A LA VIE.....	8
II.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES .....	8
II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE .....	8
II.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE .....	8
II.2.2. DES PERSONNES TORTUREES.....	9
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	10
II.3.1 DES PERSONNES ENLEVES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	10
<b>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</b>	<b>10</b>
III.1. DROIT A L'EDUCATION .....	10
<b>IV. DROITS CATEGORIELS.....</b>	<b>11</b>
IV.1. DROITS DE L'ENFANT .....	11
<b>V. CONCLUSION.....</b>	<b>11</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CENI</b>	: <i>Commission Electorale Nationale Indépendante</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès national pour la liberté</i>
<b>DPE</b>	: <i>Direction Provincial de l'Enseignement</i>
<b>ECOFO</b>	: <i>Ecole Fondamentale</i>
<b>FDN</b>	: <i>Forces de Défense National</i>
<b>FLN</b>	: <i>Forces de Libération National</i>
<b>OPJ</b>	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>RDF</b>	: <i>Rwanda Defence Force</i>
<b>VBG</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## I. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE, JUDICIAIRE ET SECURITAIRE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### Le procès d'Agathon Rwsa reporté pour fin février 2025

Le procès d'Agathon Rwsa, leader du parti Congrès National pour la Liberté, a été reporté au 27 février 2025. L'audience initiale, qui avait eu lieu le 7 novembre 2024, n'a duré qu'une heure à la chambre administrative de la cour suprême.

La raison de ce report est liée à une demande de clarification sur le terme « tout consort » utilisé dans la plainte déposée par Rwsa contre l'honorable Immaculée Ntacobakimvuna. Les avocats de Rwsa ont expliqué que ce terme désigne les personnes qui ont aidé Immaculée Ntacobakimvuna à organiser un congrès jugé illégal par Rwsa dans la province de Ngozi.

Cependant, Pamphile Malaika, un député pro-Rwsa, estime que ce report est une tentative de retarder le procès afin d'éliminer Rwsa de la course électorale. Il souligne également que la première audience a eu lieu cinq mois après le dépôt des plaintes en avril 2024, et qu'une autre personne a déposé des plaintes contre Rwsa dans le même dossier, alors qu'il s'agit d'une affaire distincte.

Il semble que ce procès soit une étape importante dans la lutte pour le pouvoir au sein du CNL, et que son issue pourrait avoir des conséquences significatives pour les élections à venir.

### I.2. CONTEXTE ECONOMIQUE

#### Des spéculations dans la vente des produits BRARUDI

Le 7 novembre 2024, à la barrière communale de Makamba, 35 caisses de boissons de la Brarudi appartenant à Aloys Ntibishimirwa, président du tribunal de Grande Instance, ont été saisies par l'administratrice de Makamba, Zuena Irakiza. Les caisses contenaient 15 Amstel 65cl, 15 Primus 72cl et 5 Amstel 50cl destinées à un bistrot à Kayogoro.

Les habitants de Kayogoro contestent les explications d'Aloys Ntibishimirwa, selon lesquels les boissons étaient pour une cérémonie de levée de deuil.

#### Campagne électorale anticipée en commune Buhiga, province Karuzi

Le 4 novembre 2024, une réunion s'est tenue à la permanence du parti CNDD-FDD à Buhiga, province de Karuzi, pour évaluer les récentes activités d'enregistrement des électeurs. Présidée par Alexis Bandyatuyaga, secrétaire zonal du parti, la réunion a réuni des représentants de base du parti au niveau zonal.

Lors de cette réunion, Alexis a demandé aux participants s'ils avaient observé des personnes non enregistrées pour les élections, et la réponse a été affirmative. Les motifs du non-enregistrement évoqués étaient notamment liés à la méconnaissance des microphones de sensibilisation et à la vie chère, due aux prix élevés du carburant, du sucre et des boissons.

Alexis a assuré que le procès-verbal de la réunion serait transmis aux chefs hiérarchiques pour être remonté au plus haut niveau. Les membres de ce parti ont également exprimé leurs inquiétudes quant à la participation de non-résidents au centre commercial de Buhiga, craignant que cela ne porte préjudice aux élections. Ils ont décidé de mener une sensibilisation maison par maison et ont nommé Bindariye, enseignant au Lycée Buhiga, pour sensibiliser les fonctionnaires.

La province de Karuzi, où se trouve Buhiga, est l'une des 18 provinces du Burundi. La commune de Buhiga est une des communes de cette province.

Ils affirment que son bistrot est connu pour la spéculation sur les prix des boissons, avec des prix bien supérieurs aux tarifs officiels.

Prix pratiqués au bistrot d'Aloys Ntibishimirwa :

- Amstel 65cl : 8 000 fbu (contre 3 500 fbu officiels)
- Primus 72cl : 5 000 fbu (contre 2 500 fbu officiels)
- Amstel 50cl : 5 000 fbu (contre 2 800 fbu officiels)

- Royal : 5 000 fbu (contre 3 500 fbu officiels)
- Petit Primus : 3 500 fbu (contre 2 200 fbu officiels)
- Fanta : 2 000 fbu (contre 1 600 fbu officiels)

Les mêmes habitants ajoutent que cela se fait sous l'œil bienveillant des autorités et de la police, alors que d'autres bistrotiers qui dépassent légèrement les prix officiels sont sanctionnés à hauteur de 200 000 fbu et plus. Aloys Ntibishimirwa serait prêt à porter plainte contre Zuena Irakiza si elle ne cède pas.

### **Province Mwaro : Pénurie de boissons Brarudi malgré les livraisons**

Depuis deux mois, le chef-lieu de la province Mwaro connaît une pénurie de boissons BRARUDI, malgré les livraisons régulières de camions remorques au dépôt Mega. Les causes de cette pénurie sont entre autres les commerçants qui vendent leurs stocks à des revendeurs qui les transportent vers les zones éloignées du centre provincial. Les revendeurs pratiquent des prix exorbitants (1000-1500 fbu de plus par bouteille). Les buvettes ferment après avoir vendu leur stock, laissant les clients sans boissons.

Dans cette situation, l'administration communale de Kayokwe et provinciale fait semblant de ne rien voir. Les prix pratiqués dans les hôtels (Hôtel Iteka, Hôtel Restaurant Carrefour du Marché) ne respectent pas les tarifs officiels.

Cela crée comme conséquences : Les clients doivent payer des prix élevés pour obtenir des boissons.

- La disponibilité des boissons est limitée, avec seulement des Fanta disponibles dans certains cas.

Cette situation soulève des questions sur la gestion des stocks et la régulation des prix dans la province Mwaro.

### **Province Cibitoke : Hausse généralisée des prix des denrées alimentaires**

Depuis deux semaines, les prix des denrées alimentaires ont doublé dans les marchés et boutiques des 6 communes de la province Cibitoke, en raison notamment de la pénurie de carburant. A titre

d'exemples de hausse des prix : i) Haricots : 3200 fbu à 4200 fbu, ii) Riz : 3500 fbu à 4300 fbu, iii) Oignons : 1500 fbu à 2500 fbu. Cette augmentation concerne également les communes de Rugombo, Buganda et Murwi, où les pluies diluviennes ont endommagé les champs, exacerbant la vie chère.

Selon les habitants et l'administration dans ces communes, les causes de la hausse sont notamment : i) Pénurie de carburant, ii) augmentation du coût du transport. Quant aux commerçants, ils rejettent les accusations de spéculation en attribuant cette hausse aux coûts de transport élevés. Les autorités comme le Gouverneur de la province Cibitoke confirme les faits et met en garde les commerçants spéculateurs

Il annonce la création d'une commission de régulation pour suivre les prix et n'oublie pas de mentionner que bientôt des sanctions sévères seront appliquées aux contrevenants. Cet état de chose engendre des Conséquences dont la malnutrition visible dans certaines collines de la province et la vie chère accentuée pour la population.

### **Province Gitega : Pénurie persistante de carburant**

Depuis plusieurs mois, la province Gitega connaît une pénurie de carburant, tant en essence qu'en mazout. Actuellement, le mazout est introuvable depuis des mois et l'essence est distribuée de manière sporadique dans quelques stations-service. Le prix du carburant sur le marché noir s'achète le 1,5 litre d'essence : 25 000 fbu (en fraude) cela crée comme impact sur les transports dont les tickets montent :

- Tickets de Bujumbura à Gitega : Véhicule Hiace : 15 000 fbu et Voiture Toyota Probox : 40 000 fbu
- Agences de voyage (TRAMWEX, etc.) : réduction du nombre de voyages en raison du manque de mazout. La population éprouve des difficultés pour participer à des événements familiaux (heureux ou malheureux) ce qui crée un impact négatif sur le niveau de vie déjà précaire de la population

Cette situation de pénurie de carburant entraîne des conséquences importantes sur la vie quotidienne des habitants de la province Gitega, affectant notamment leur mobilité et leur économie.

### **I.3. CONTEXTE JUSTICE**

#### **Comparution de 271 militaires à la cour militaire de la prison de Rumonge**

Depuis le 4 novembre 2024, dans la prison centrale de Rumonge, la cour militaire a ouvert un procès de 271 militaires provenant de 3 prisons (Bururi, Ruyigi et Rumonge) accusés de complot et révolte. Le

procès va durer du 4 au 22 novembre 2024. Au moment du procès, on leur a dit que c'était un complot parce que certains d'entre eux se sont enfuis vers les forêts du Congo pour rejoindre les groupes armés. Rappelons que ces militaires étaient venus de la RDC.

### **I.4. CONTEXTE SECURITAIRE**

#### **I.4.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

##### **Province Gitega : Femme assassinée sur la colline Mirama en commune et province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique qu'en date du 2 novembre 2024, vers 9 heures du matin, le corps sans vie de Monique Félicité Mvuyekure, 63 ans, a été découvert sur la route Mirama-Ruvubu, dans un champ de maïs, à la colline Mirama, zone Mubuga, commune et province Gitega. La victime avait passé la soirée du 1<sup>er</sup> novembre 2024 dans un bistrot avec sa voisine Hakizimana Espérance. Les deux femmes avaient pris un verre ensemble. Selon l'enquête et constat des faits de l'OPJ Bitangimana Evelyne, le cadavre présentait des blessures au visage, en dessous des oreilles et sur le front. Le cadavre a été transféré à la morgue de l'hôpital Communal de Gasunu pour expertise médicale. Hakizimana Espérance, voisine et compagne de soirée de la victime, est en garde à vue au commissariat Provincial de police à Gitega depuis le 2 novembre 2024.

Les autorités ont entamé une enquête pour élucider les circonstances de ce meurtre et déterminer les responsabilités.

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique qu'en date du 3 novembre 2024, sur l'avenue du Lac, colline Teba, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'Amnésie Bazompota, âgée de 91 ans et veuve a été retrouvé. Selon des témoins sur place la victime avait des traces montrant qu'elle a été violée, ses jambes écartées, du sang aux parties intimes « sexe », rasée une partie de ses cheveux et couverte de poussière tout le corps. Après le constat par l'OPJ, l'administration communale a ordonné d'ame-

ner le cadavre à la morgue de l'hôpital de Rumonge pour attendre l'enterrement qui a eu lieu en date du 6 novembre 2024.

##### **Province Bujumbura Mairie : Découverte du corps d'Akimana Don Joe Brallants après 2 semaines de disparition**

Le 7 novembre 2024, la famille de Don Joe Brallants Akimana, âgé de 20 ans, a retrouvé son corps sans vie à la morgue de l'hôpital militaire de Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, après deux semaines de disparition : la Famille indique qu'en date du 24 octobre 2024, vers 23 heures, Don Joe Brallants Akimana est porté disparu après être sorti de chez lui pour prendre de l'air après avoir déposé des achats à son domicile. La famille a recherché Akimana pendant plusieurs jours. Ils ont reçu des informations sur un corps non identifié à la morgue de l'hôpital militaire de Kamenge. Le 7 novembre 2024, la famille a confirmé que le corps était celui d'Akimana. La famille s'interroge et a demandé comment le corps est arrivé à l'hôpital, mais n'a reçu aucune réponse. Les autorités ont exigé que l'enterrement ait lieu le 9 novembre 2024.

Cette affaire soulève des questions sur les circonstances de la disparition et du décès de Don Joe Brallants Akimana, et les autorités devraient mener une enquête pour élucider les faits.

##### **Une personne tuée en commune et province Ngozi**

Dans la nuit du 3 au 4 novembre 2024, à l'église Paloma, sur la colline Rusuguti, zone , commune et province Ngozi, Martin Ntezahorigwa, âgé de 70 ans veilleur a été tué par des gens non identifiés.

Selon des témoins sur place, ces derniers ont volé deux mixeurs, un projecteur et des fils conducteurs de cette église. Le corps de la victime a été retrouvé le matin allongé devant la porte.

#### **1.4.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES**

##### **Une personne tuée en commune Gisagara, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique que dans la nuit du 3 novembre 2024, sur la colline Bumba, commune Gisagara, province Cankuzo, Onesphore Bukuru a été poignardé par Donatien Ntakarutimana et Richard Ndiokubwayo. Selon des témoins oculaires, une bagarre a éclaté entre Onesphore Bukuru, Donatien Ntakarutimana et Richard Ndiokubwayo qui avaient pris des boissons prohibées connues sous le nom de Kanyanga et ont poignardé Bukuru. Donatien Ntakarutimana et Richard Ndiokubwayo ont pris le large vers la Tanzanie après le forfait. Gratien Nitunga, Administrateur communal de Gisagara, a dit qu'en collaboration avec les autorités Tanzaniennes, la recherche de ces auteurs présumés continue.

Cette autorité communale a affirmé que ce comportement de consommation des boissons prohibées est devenu monnaie courante dans cette localité mais qu'en collaboration avec l'administration à la base, la police et la justice, ils sont en train de voir comment éradiquer ce comportement.

##### **Une permanence du CNL démolie en commune Shombo, province Karuzi**

En date du 07 novembre 2024, vers 2 heures du matin, dans le quartier Kadi, sur la colline et zone Rusi, commune Shombo, province Karuzi, la permanence du parti CNL a été démolie par un groupe de malfaiteurs non identifiés. Selon des témoins sur place, le chef de colline Fabien Misigaro et le chef du parti CNDD-FDD de cette colline avaient interdit la tenue des réunions dans ce permanence avec comme motif qu'ils pourraient y avoir une perturbation de l'ordre sécuritaire. La même source précise que l'administrateur de cette commune et un OPJ de la police ont passé à cet endroit mais n'ont rien dit mais ils ont demandé aux sentinelles de ces environs de passer à la police en date du 8 novembre 2024 pour des enquêtes.

Joseph Martin Bucumi, administration de Ngozi recommande aux habitants de Ngozi de veiller à leur propre sécurité car des cas de vols se multiplient ce dernier temps.

##### **Conflits armés dans la forêt de la Kibira, province Cibitoke**

La ligue Iteka a reçu une information en date du 04 novembre 2024, que depuis le 23 octobre 2024, des affrontements et des crépitements d'armes sont signalés dans la forêt de la Kibira, près des localités de Ngara et Rutorero, zone Butahana. Les habitants de la région sont affectés par les combats et doivent ravitailler les positions militaires installées récemment. Les jeunes et les hommes chefs de familles sont mobilisés pour transporter les vivres, laissant leurs familles sans ressources. Selon des sources locales, les militaires de la Force de Défense Nationale (FDN) sont en conflit avec deux forces : 1) L'armée rwandaise (RDF) qui poursuit des rebelles ayant fui la forêt de Nyungwe au Rwanda, 2) Les Forces de Libération Nationales (FLN).

En marge de ces combats, une personne présumée appartenir au groupe RED Tabara a été arrêtée le 1<sup>er</sup> novembre 2024 près de la rivière Ruhwa alors qu'elle tentait d'entrer au Rwanda et elle est détenue au camp militaire de Mabayi. La ligue Iteka est pré-occupée par les populations locales qui sont exposées aux risques des combats au moment où les familles des ravitailleurs sont privées de leurs moyens de subsistance.

Cette situation soulève des préoccupations quant à la sécurité et au bien-être des populations civiles dans la région.

##### **Une dizaine de gens reçus en commune Gisuru, province Ruyigi**

Le 5 novembre 2024, une dizaine de personnes originaires du Burundi ont été refoulées de la Tanzanie et reçues par les autorités communales de Gisuru, province de Ruyigi. Parmi elles figuraient Léonidas Nyandwi de la colline Munyinya, Jacques Misigaro de la colline Musumba, Joseph Hasabamagara de la colline Rusange et Édouard Niyongabo de la colline Nyabigozi. Six personnes sont originaires de la commune Gisuru et 3 personnes sont originaires

de la commune Nyabitsinda ainsi qu'1 personne originaire de la commune Kinyinya

Selon Gad Ninganza, Administrateur communal de Gisuru, la majorité des personnes refoulées sont originaires des communes frontalières avec la Tanzanie. Cette région connaît un grand mouvement de Burundais vers la Tanzanie en quête de l'emploi, notamment dans l'agriculture. Cependant, certains élèves abandonnent également les écoles pour se

rendre en Tanzanie. Ce qui est alarmant, les personnes refoulées arrivent au Burundi dépouillées de tous leurs biens. Elles traversent de grandes forêts à pied en Tanzanie

La frontière entre le Burundi et la Tanzanie, longue de 451 km, est une zone sensible. Les autorités locales travaillent à gérer ces flux migratoires et à fournir une assistance aux personnes

## **II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés

et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

### **II.1. DROIT A LA VIE**

#### **II.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES**

##### **Une personne tuée en commune Gashoho, province Muyinga**

En date du 4 Novembre 2024, sur la sous-colline Murago, colline Gisebeye, zone Gisanze, commune Gashoho, province de Muyinga, un surnommé Burundi a succombé des suites des coups et blessures lui infligés par des imbonerakure dont un prénommé Cyriaque, chef de la zone de Gisanze, un certain Ndiku, chef des imbonerakure dans cette même zone de Gisanze ainsi que le chef de colline de Gisebeyi. Selon les témoins sur place, la victime était en train de couper de l'herbe pour le bétail et

l'ont ligoté puis l'ont tabassé jusqu'à ce qu'il meure. Selon toujours nos témoins, ces Imbonerakure l'ont l'accusé d'avoir volé un vélo, ce que les voisins rejettent en bloc en disant que c'est un simple montage. Cyriaque chef de la zone de Gisanze et Ndiku chef des imbonerakure dans cette même zone de Gisanze, ainsi que le chef de colline de Gisebeyi ont été arrêtés par la police. Quant au chef des Imbonerakure sur la colline de Gisebeyi, lui, il est parvenu à s'enfuir. Ces derniers ont été arrêtés par des policiers sur ordre de l'administrateur communal Faousia Kabatesi.

### **II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **II.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

La Loi relative aux violences basées sur le genre adoptée au Burundi en 2016 a constitué une avancée majeure. Elle a garanti une meilleure protection, notamment en fournissant une définition du viol prenant en compte la question du consentement et en interdisant des pratiques traditionnelles nocives.

##### **Une personne blessée en commune et province Kayanza**

Dans la matinée du 04 novembre 2024, à la sous-colline Gati, la colline Musave, commune et pro-

vince Kayanza, Jérémie Nyandwi, âgé de 42 ans cultivateur, a été poignardé au niveau de la tête par sa femme Divine Maniriho, âgée de 30 ans, vendeuse ambulante de bananes et membre du parti CNDD-FDD. Selon la victime, sa femme a été attrapée près de leur domicile en plein ébat sexuel avec un inconnu qui a pris fuite avant qu'il ne soit attrapé. Jérémie Nyandwi dit avoir saisi les autorités administratives locales mais n'ayant pas de preuves car le partenaire de sa femme avait pris fuite alors ses accusations ont été rendues nulles. Le couple est rentré mais ont continué de se lancer des mots toute la nuit.

Selon la même victime, vers 6 heures du matin, il est allé se soulager et de retour il a senti un lourd poids au-dessus de la tête quand sa femme venait de le poignarder au niveau de la tête. Il s'est rendu au centre de santé Kayanza pour se faire soigner avant d'aller porter plainte au bureau communal Kayanza. Godefroid Niyonizigiye, administrateur communal Kayanza s'était rendu au domicile du couple en conflit et a arrêté la présumée auteur qui a été conduite au cachot communal Kayanza pour question d'enquêtes judiciaires. Selon toujours la victime, Divine a été relaxée en date du 6 novembre 2024, après avoir accepté de payer la facture des soins médicaux subis par son conjoint. Nyandwi Jérémie demande que justice soit faite puisque sa femme continue de l'intimider comme quoi si elle continue à la suivre dans ses relations avec ses partenaires elle pourra l'empoisonner et le tuer ainsi.

### **Un garçon violé en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique qu'en date du 3 novembre 2024, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, vers 4 heures du matin, J. M, âgé de 13 ans a été victime de violences sexuelles commises par Fabrice Niyonkuru, âgé de 17 ans membre du CNDD-FDD originaire de la colline Nyakuguma, commune et province Rumonge mais au moment de l'incident il était à Rumonge sur la colline Rukinga comme vendeur de poisson au port de pêche du centre Urbain de Rumonge. La victime est originaire de la Commune Vumbi, province Kirundo et réside à Rumonge comme vendeur de beignets mais l'incident a eu lieu lorsqu'il était rentré tard et avait trouvé le portail du lieu de résidence fermé puis a logé dans un caniveau où il a rencontré ce malfaiteur qui est incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge. La victime a été conduite au centre Humura et à l'hôpital de Rumonge pour expertise médicale.

## **II.2.2. DES PERSONNES TORTUREES**

### **Une personne torturée en commune Ntega, province Kirundo**

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique qu'en 30 novembre 2024, colline Gitwenzi, commune Ntega province Kirundo, Ndacayisaba Juma, membre du parti CNL aile d'Agathon Rwaswa a été arrêté et battu par des Imbonerakure de cette colline dont Sezekeye et Misago. Selon des témoins oculaires, ils l'ont arrêté quand il rentrait à la maison puis l'ont blessé au niveau du

### **Un garçon violé en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 novembre 2024 indique qu'en date du 31 octobre 2024 sur la colline de Rukinga, commune et province Rumonge, I A, âgé de 10 ans a été victime de violences sexuelles commises par son voisin Amissi Vyukusenge, âgé de 18 ans et membre du parti CNDD-FDD. Selon des membres de la famille de la victime, le présumé auteur l'a conduit dans sa maison puis l'a intimidé de ne pas dévoiler le secret. Ses parents l'ont découvert quand sa démarche causait des soupçons c'est ainsi que l'enfant a avoué ce qui lui est arrivé et a été conduit au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge pour interrogatoire.

### **Une femme battue par son mari en commune et province Ruyigi**

En date du 4 novembre 2024, vers 10 heures, au quartier Sanzu, commune et province Ruyigi Estella Kwizera, résidant sur cette colline, a été tabassée à l'aide d'un bâton par son mari Colonel Emmanuel Kabura militaire affecté au camp militaire de Bururi. Selon des témoins oculaires, accompagné de ses deux agents de transmission, dans un véhicule double cabine de service, il s'est rendu chez lui à la maison et a trouvé que son épouse était dans les travaux champêtres avec des travailleurs qui étaient en train d'aider la femme. Emmanuel Kabura s'est rendu dans les champs pour chercher son épouse et il l'a tabassée à en l'accusant de concubinage avec les autres hommes en son absence. Les voisins ont essayé de venir au secours d'Estella Kwizera mais en vain. Elle a eu des gonflements du visage et des bras. Après avoir commis cet acte, Colonel Emmanuel Kabura a regagné son service à Bururi et la victime a été conduite à l'Hôpital de Ruyigi pour des soins.

bras gauche et ont volé d'une somme de 500 000 fbu qu'il détenait. La victime venait du centre de négoce pour éteindre la soif après avoir vendu le même jour le riz qu'il avait récolté. La victime s'est fait soigner au CDS puis est rentrée à la maison et pour le moment il est à l'état critique car il fait du petit besoin rougeâtre. Sa famille a porté plainte à la brigade Ntega mais aucune convocation n'a été envoyée pour que les malfaiteurs puissent être condamnés.

## **II.3. DROIT A LA LIBERTE**

### **II.3.1 DES PERSONNES ENLEVES ET/OU PORTEES DISPARUES**

#### **Une personne enlevée en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 9 novembre 2024, à l'hôtel Mwarangabo sis à Karurama zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Christophe Niyibikora surnommé Kibada, enseignant et orpailleur natif de la zone Butahana a été enlevé près du chef-lieu de la Province Cibitoke. Selon une source sur place, la victime avait fui en 2015 vers le Rwanda à cause la chasse à l'homme mené contre les membres du parti MSD et a retourné en 2017 puis réintégrer l'enseignement. Il pratiquait depuis lors son métier d'extraction de l'or dans la propriété familiale.

Selon la même source, une femme dont l'identité n'est pas connue l'a appelé au téléphone pour le rencontrer à l'hôtel Mwarangabo appartenant au colonel Jérôme Ntibibogora, commissaire régional Sud. Selon un témoin oculaire, dès son retour au Burun-

di, Kibada avait adhéré au parti CNDD-FDD. Sa famille et ses connaissances ne savent rien sur le motif de son enlèvement.

Rappelons-le, il y'a quelques mois, un autre ancien militant du MSD, un infirmier Isidore ressortissant de Mabayi a été enlevé près du chef-lieu provincial.

Le mois passé, un orpailleur de Bukinanyana nommé Paul a été arrêté par Felix Havyarimana chargé des renseignements à Cibitoke et une somme de 75 000 000 fbu a été donnée comme pot de vin en échange de sa libération. Comme il collaborait avec Général Gervais Ndirakobuca dans la vente de l'or, il est intervenu et s'est soldé par le limogeage de Felix Havyarimana.

Rappelons encore que la chasse contre les opposants et orpailleurs est devenue monnaie courante à Cibitoke à l'approche des élections de 2025.

## **III.DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CUTURELS**

#### **Province Cankuzo : Abandons scolaires préoccupants en province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka indique les chiffres révélés le 8 novembre 2024 indique que 10 629 élèves ont abandonné l'école en province Cankuzo au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Au Préscolaire : - 524 abandons (232 filles), on signale comme causes : le désintéressement, le bas âge des enfants, un manque d'enseignement à temps plein

Au fondamental : 9 697 abandons dont 4 364 filles, le taux d'abandon est de 11,49% (contre 11% en 2022-2023). Les causes signalées sont le Pauvreté avec 5 342 cas, les grossesses non désirées avec 5 cas (contre 10 en 2022-2023), les maladies avec 1 469 cas, l'échec scolaire avec 552 cas ainsi d'autres causes non élucidées avec 2 329 cas (désintéressement, délinquance, ignorance, etc.)

Quant au Post-fondamental général et pédagogique, la province a enregistré 350 abandons (185 filles).

Toujours la pauvreté, comme cause avec 64 cas, les maladies : 46 cas, les grossesses non désirées : 9 cas et les mariages précoces : 6 cas ainsi que l'échec scolaire avec 77 cas et autres causes avec 148 cas (désintéressement, ignorance, démotivation, etc.)

Enseignement post-fondamental technique, 58 abandons (28 filles) dont les causes :

⇒ Pauvreté : 3 cas

⇒ Grossesses non désirées : 2 cas

⇒ Maladies : 6 cas

⇒ Échec scolaire : 23 cas

⇒ Autres : 24 cas (causes non connues)

Ces chiffres soulèvent des préoccupations quant à l'accès à l'éducation et la rétention scolaire en province Cankuzo. Les autorités locales doivent prendre des mesures pour adresser les causes profondes de ces abandons scolaires.

## ***IV. DROITS CATEGORIELS***

### ***IV.1. DROITS DE L'ENFANT***

#### **Cinq enfants victimes de trafic des êtres humains en province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 octobre 2024 indique que vers la frontière de la Tanzanie, en commune Gisagara, province Cankuzo, Thérance Ndayisaba, commissionnaire et cinq mineurs dont Floris Ngabirano, âgé de 16 ans, de la sous-colline Buremera; Japhet Ndayikengurukiye,

âgé de 14 ans; Japhet Toyi, âgé de 15 ans, de la sous-colline Buhinda; Servite Bukuru, âgé de 15 ans, de la sous-colline Buhinda et Renovat Nyandwi, âgé de 15 ans, de la sous-colline Buremera, tous de la colline Mugozi, commune et province Cankuzo ont été arrêtés par la police. Ces mineurs allaient en Tanzanie à la recherche de l'emploi et Thérance les transportait.

### ***V. CONCLUSION***

La Ligue Iteka constate et dénonce la détérioration persistante des droits de l'homme dans tout le pays. La Ligue Iteka est préoccupée par cette violation continue dans le silence totale du Gouvernement et souvent les actes imputables aux membres du parti au pouvoir dans l'impunité totale.

Elle recommande le gouvernement burundais de

garantir le respect des droits humains et sanctionner les présumés auteurs

Face à l'exclusion de la course électorale par d'autres acteurs politiques, La ligue Iteka réitère au Gouvernement de prendre toutes les mesures pour garantir la transparence et la légitimité du processus électoral pour éviter toute manipulation ou fraude.